11_ POS_281

Grand Conseil - Secrétariat général Pl. du Châtéau 6 - 1014 Lausanne
Déposé le 24 JAN. 2012

Scanné le

Postulat

Prioriser et renforcer la validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAE) dans le canton de Vaud (art.67ss LVFPr)

Introduction

Ces dernières années, la mobilité professionnelle est devenue une réalité dans le parcours professionnel des salarié-e-s. En effet, les carrières professionnelles dites *classiques* cèdent le pas à un aménagement flexible des carrières avec des réorientations, des pauses familiales et des réinsertions professionnelles. En outre, le marché de travail impose des attentes élevées en matière de flexibilité professionnelle. Un diplôme ou un certificat augmentent les chances du titulaire sur le marché de l'emploi.

La validation des acquis de l'expérience : une voie alternative à l'obtention de titres

La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet de répondre à cette évolution en permettant d'obtenir un titre de formation par une voie *alternative* à la formation duale en reconnaissant les expériences aux quotidiens¹. Cette procédure s'adresse tout particulièrement à des personnes n'ayant pas eu l'opportunité de mener une formation professionnelle initiale². Cette voie de formation ne se veut en aucun cas une *formation au rabais* puisque l'art. 32 de l'ordonnance fédérale sur la formation professionnelle (OFPr) précise que cette voie n'est offerte qu'aux personnes disposant d'une expérience professionnelle d'au minimum cinq ans.

¹ Selon art.9/2ss loi sur la formation professionnelle (LFPr) et Ordonnance afférente (rs 412.10; 412.101)

² Commentaire de l'art. 67 de la loi vaudoise sur la formation professionnelle(LVFPr), EMPD 112, septembre 2008

Procédure prévue par la loi fédérale

La voie de la validation des acquis de l'expérience prévoit que les candidats démontrent, à l'aide d'un dossier et d'un entretien, qu'ils possèdent les compétences opérationnelles requises pour le diplôme sanctionnant la formation professionnelle initiale choisie. Les lacunes au niveau de ces compétences peuvent être comblées par un complément de formation ou par davantage d'expérience professionnelle. Si le candidat remplit toutes les exigences, il obtient le diplôme reconnu par la Confédération.

La validation des acquis de l'expérience dans le canton de Vaud

Conformément à la loi vaudoise d'application sur la formation professionnelle (LVFPr)³ du 09 juin 2009 et plus précisément à ses art. 67ss, la procédure est pilotée par l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP). Actuellement, très peu de professions peuvent faire l'objet d'une certification et apparemment peu de personnes se sont portées candidat-e-s pour obtenir la certification. Bien que le caractère récent de cette procédure puisse expliquer ce manque de succès, il apparaît nécessaire que le Conseil d'Etat valorise au mieux la VAE et *afortiori* priorise davantage cette option dans ses objectifs relatifs à la politique de formation des adultes à l'instar de ce qui est pratiqué dans le canton de Genève.

Conclusion

Conformément à l'art. 118 de la loi sur le Grand conseil, nous avons l'honneur de demander au Conseil d'Etat :

1. D'établir un rapport sur la mise en application des art. 67ss LVFPr concernant la validation des acquis de l'expérience depuis juin 2009

³ rsv 413.01

- 2. D'intervenir auprès de la conférence latine de l'enseignement postobligatoire (CLPO) ainsi que l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) afin d'augmenter le nombre de professions permettant la VAE ainsi que de développer des synergies inter-cantonales.
- 3. Créer des projets pilotes pour de nouvelles certifications et intégrer davantage les organisations du monde du travail (ass. patronales et syndicales)
- 4. Sensibiliser davantage la population sur la VAE, notamment les personnes de plus de 40 ans et ceci en collaboration avec les autres services de l'Etat (not. les ORP)

Dvlpt souhaité.

Renvoi en commission.

Nicolas Rochat Fernandez, député

Le Sentier, le 21 janvier 2012

Liste des députés signataires - état au 10 janvier 2012

Aebi Jean-Robert	Capt Gloria	Dind Claudine
Aellen Catherine (0,000)	Chapalay Albert	Dolivo Jean-Michel
Amstein Claudine (), Que Huly	Chappuis Laurent	Ducommun Philippe
Ansermet Jacques	Chatelain André	Dufour Claude-Eric
Apothéloz Stéphanie	Cherubini Alberto	Durussel José
Attinger Doepper Claire	Chevalley Christine Blundy	Duvoisin Ginette
Aubert Mireille	Chevalley Isabelle	Eggenberger Julien
Baehler Bech Anne	Cherix François	Epars Olivier
Ballif Laurent	Chollet Jean-Luc	Favez Jean-Michel
Bally Alexis	Chollet Jean-Marc	Favrod Pierre-Alain
Bavaud Sandrine	Christen Jérôme	Ferrari Yves
Berlie Olivier	Collet Michel	Fiora-Guttmann Martine
Bernhard Maximilien	Clot Bertrand	Freymond Cantone Fabienne
Berseth Verena	Cornamusaz Philippe	Gaille Pierre-André
Bolay Guy-Philippe	Cornaz-Rovelli Valérie	Gay Vallotton Michèle
Bonjour Eric	Courdesse Régis	Girardet Lucas
Bonny Dominique-Richard	De Icco Fabrice	Glardon Julien
Borloz Frédéric	De Montmollin Martial	Glutz Félix
Bory Marc-André	Debluë François	Golaz Florence
Bottlang-Pittet Jaqueline	Décosterd Anne	Golaz Olivier
Brélaz François	Delay Elisabeth	Gorrite Nuria M. Duth
Buffat Marc-Olivier	Depoisier Anne-Marie	Grandjean Pierre
Buffat Michael	Desmeules Michel	Grobéty Philippe
Cachin Jean-François	Despot Fabienne	Grognuz Frédéric
Calpini Christa	Devaud Grégory	Guignard Jean

Liste des députés signataires - état au 10 janvier 2012

Zwahlen Pierre	Rochat Nicolas	Modoux Philippe
züger Eric	Rithener Christiane	Miéville Michel
Yersin Jean-Robert	Reymond Philippe	Meyer Roxanne
Wyssa Claudine	Rey-Marion Aliette	Mercier Pierre-Alain
Wehrli Laurent	Renaud Michel	Melly Serge
Weber-Jobé Monique	Reichen Gil	Mayor Olivier
Walther Eric	Rau Michel	Mattenberger Nicolas Will MMT QLoc
Vuillemin Philippe	Rapaz Pierre-Yves	Martinet Philippe
Volet Pierre	Randin Philippe	Marendaz André
Voiblet Claude-Alain	Progin Sylvie 4 - X	Manzini Pascale / aug
Villa Sylvie	Poncet Gabriel	Mange Daniel
Venizelos Vassilis	Pidoux Pierre-André	Maillefer Denis-Olivier
Uffer Filip Lulle	Pidoux Jean-Yves	Mahaim Raphael
Truffer Jean-Jacques	Pertusio Mario-Charles	Labouchère Catherine
Surer Jean-Marie	Perrin Jacques	Kernen Olivier Down
Sordet Jean-Marc	Pernoud Pierre-André	Kappeler Hans Rudolf
Sonnay Eric	Payot François	Jungclaus Delarze Suzanne
Silauri Alessandra	Papilloud Anne	Jobin Philippe
Schwab Claude	Pache Rémy	Jaquier Rémy
Schwaar Valérie	Oran Marc	Jaquet-Berger Christiane
Schilt Jean-Jacques	Nicolet Jacques	Hurni Véronique
Saugy Roger	Mouquin Michel	Haury Jacques-André
Ruey-Ray Elisabeth	Mossi Michele	Haldy Jacques
Roulet Catherine	Montangero Stéphane	Haenni Frédéric
Rostan Jacqueline	Monod Alain	Guignard Pierre